

# COMPTE-RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE des AAPPMA en RECIPROCITE au CENTRE INTERNATIONAL de SEJOUR

Le 23 NOVEMBRE 2013

*AAPPMA présentes : 29.*

Avilley a donné pouvoir à Monsieur SIMONIN Michel.

Rigney a donné pouvoir à Monsieur FLEURY Sébastien.

*Administrateurs /Membres de la Commission Réciprocité présents :*

*C. CARLES, G. LAURAIN, B. VINCENT, JJ. CLAUSSE, C. DENISOT, D. BACHIN, JL. RACE, D. LHOMME, JL. CUENOT, J. BARON, C. ANCEL, Y. JOSELEAU. C. ROSSIGNON et J.S. BROCARD (invités en tant que personnel associé).*

## Ordre du Jour :

- Appel des AAPPMA
- Bilan de la Vente des Cartes et de la répartition au 3<sup>ème</sup> trimestre
- Vote pour le tarif des cartes de pêche 2014
- Réciprocité interfédérale 2014
- Point sur les demandes de subventions
- Travaux 2013 et projets 2014
- Questions diverses

## POINT SUR LA VENTE DES CARTES ET REPARTITION AU 3EME TRIMESTRE 2013 :

Un bilan a été établi sur les 3 premiers trimestres de 2013. On note une baisse avoisinant les 5% par rapport aux résultats de 2012.

À ce jour, 7 AAPPMA n'ont pas fait remonter l'argent de leurs ventes du 3ème trimestre. Les statuts les obligent pourtant à financer le système réciprocaire qui fonctionne grâce au produit de la cotisation "Réciprocité" reversé trimestriellement par les AAPPMA à la Fédération (Article 6). Rappelons que les fonds ainsi récoltés sont ensuite reversés en partie aux AAPPMA à jour dans leurs cotisations. Dans le cas où des AAPPMA n'auraient pas vendu de cartes pendant un ou plusieurs trimestres, elles devront tout de même faire remonter un état égal à « zéro », ce qui nous permettra d'avoir une comptabilité plus proche de la réalité.

## TRAVAUX EN COURS

**Chevigny :** Agrandissement de la place de retournement pour voitures avec remorque qui utilisent la mise à l'eau. Chantier terminé.

**Moncey :** Mise à l'eau de Valleroy. Devis et accord des propriétaires obtenus. Travaux reportés à l'été 2014 en raison des niveaux d'eau estivaux qui n'ont pas permis à l'entreprise d'intervenir dans de bonnes conditions.

**Fluans :** Mise à l'eau située sur le territoire de la Concorde qui ouvrira aussi l'accès au linéaire de St Vit. Le financement résulte d'une entente entre les 2 AAPPMA. Travaux prévus pour l'été 2014.

**Boussières :** Réfection de 2 passerelles sur le chemin des pêcheurs. Devis trop élevés. Recherche d'une solution moins onéreuse avec l'AAPPMA.

**Cussey :** Frayère. Dossier technique bouclé. On attend la signature des propriétaires du terrain et les devis.

**L'Isle-sur-le-Doubs** : Mise à l'eau. Le chemin d'accès à la mise à l'eau passait à proximité du captage de l'eau potable. On attend le nouveau tracé décidé par la commune pour aller plus loin dans le dossier technique.

**Panneaux pour les zones de pêche à la carpe de nuit** : La maquette des pancartes est prête. On va demander les devis et lancer la fabrication. Elles pourront, la plupart du temps, être fixées sur les supports des panneaux limitant la pêche à proximité des barrages et des écluses. La pose devrait être faite par les AAPPMA.

**Pancartage des mises à l'eau** : Il serait souhaitable d'avoir un panneau à l'entrée du chemin d'accès et un panneau d'information à proximité. La Réciprocité réfléchit au texte définitif pour l'uniformisation de ces panneaux.

**Pancartes préventives « prudence sous les lignes » d'ERDF** : Chaque AAPPMA signalera les zones les plus fréquentées par les pêcheurs à la Fédération qui transmettra à ERDF qui programmera et effectuera la pose.

**Renouvellement des panneaux « Réserve »** : Un certain nombre de panneaux avaient été vandalisés. La Réciprocité va en commander de nouveaux et prendra l'intégralité du financement à sa charge. Les AAPPMA signaleront leurs besoins à la Fédération.

**Panneaux « limite d'AAPPMA » sur la rive Haut-Sânonaise de l'Ognon** : la Réciprocité prendra à sa charge les quelques panneaux qui marqueront précisément les limites des baux acquis en Haute-Saône par une AAPPMA du Doubs.

Rappelons aux AAPPMA sur le territoire desquelles une mise à l'eau pourrait ouvrir de nouveaux biefs où une frayère pourrait être aménagée, qu'elles doivent contacter la Réciprocité pour que les techniciens puissent se rendre sur le terrain et étudier avec les intéressés la faisabilité et l'opportunité d'un tel projet.

### **RECIPROCITE NATIONALE :**

Un projet de « réciprocité nationale » devait être discuté entre l'EHGO, le CHI et l'URNE. Tous les adhérents des AAPPMA des départements de l'URNE qui mettaient au moins 75% de leur linéaire en réciprocité interfédérale devaient être exonérés du paiement du timbre EHGO. Les autres devaient acquitter le supplément de 25 €.

Certains départements de l'URNE, dont le Doubs, qui ne remplissaient pas la condition requise ont réagi pour montrer le caractère dangereux et injuste d'une telle mesure.

Le projet a été repoussé à 2015.

### **PRIX DES CARTES 2014 :**

La FNPF a augmenté la part CPMA Majeure de 1 € (soit 33 € en 2014), ce qui fera passer la carte interfédérale à 90€ et notre carte réciprocaire départementale à 72 €. **Vote : 0 contre, 0 abstention.**

La FNPF augmente la CPMA mineure de 1 €. L'objectif serait d'arriver à un tarif unique global de 20 € sur tout le territoire national d'ici 2015. La Commission Réciprocité propose d'ajouter 1 € afin de lisser l'augmentation future. Le tarif de notre carte mineure passera donc à 18 €. **Vote : 1 contre, 2 abstentions.**

La FNPF intégrera désormais une CPMA de 0.50 € aux cartes découverte pour les -de 12 ans. Cette carte devrait alors être à 4,50 € mais la Commission propose que la Réciprocité ne répercute pas cette augmentation mais qu'elle la prenne en charge. La carte resterait donc à 4 €. L'objectif pour 2015 serait d'arriver à un tarif de 5 € uniformisé nationalement, ce qui devrait se faire sans douleur. **Vote : 0 contre, 0 abstention.**

Pas de changements de tarifs pour les autres cartes.

## **RETRIBUTION DES DÉPOSITAIRES :**

L'A.G. de Réciprocité avait fixé la rétribution des dépositaires à 1 € par carte majeure vendue. Ces sommes étaient reversées aux AAPPMA qui les redistribuaient à leurs dépositaires. Cependant, certains ont fait remarquer qu'effectuer une carte Hebdomadaire prenait le même temps que pour toute autre carte annuelle et qu'il serait plus logique de les « dédommager » pour la confection de toutes les cartes.

La commission propose à l'A.G. un dédommagement de 0,50 € quelle que soit la carte vendue, à l'exclusion bien sûr de celles prises directement par les internautes. Ce tarif doit permettre une uniformisation de la rétribution des dépositaires afin que l'on évite la surenchère ou la concurrence déloyale. **Vote : 0 contre, 1 abstention.**

## **LA GARDERIE :**

La question est revenue à plusieurs reprises dans les débats. Il a été question aussi bien de la garderie particulière des AAPPMA que de la garderie fédérale. Comment l'améliorer ? Comment articuler les deux ? Qu'est-ce qui est réaliste d'en attendre ?

Il a été décidé en AG de réunir les présidents des AAPPMA réciprocitaires volontaires au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2014 afin de faire le tour des problèmes de garderie et d'ébaucher des solutions. Après consultation de la garderie fédérale, la Commission Réciprocité soumettra un projet lors de l'AG fin 2014.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

**Ateliers Pêche Nature :** JJ. CLAUSSE a présenté le travail effectué cette année avec J. NICOLET dans le cadre des Ateliers Pêche Nature. Il a demandé aux AAPPMA intéressées de prendre contact avec lui.

**Retrait des étangs de St Vit de la Réciprocité :** Une délibération (02/09/2013) du Conseil Municipal de St Vit annonce la sortie des étangs du « Pré Gouffrand » de la Réciprocité. Les arguments avancés semblent reposer sur des informations lacunaires ou fausses. La Réciprocité a adressé un courrier à la Municipalité (avec copie à l'AAPPMA) afin d'apporter son éclairage. A ce jour, les responsables de l'AAPPMA qui regrettent cette décision n'ont toujours rien reçu de la Municipalité.

Le chargé de la Réciprocité,

**B. VINCENT**